Parlement européen

2019-2024



Document de séance

A9-0413/2023

6.12.2023

RAPPORT

sur la mise en œuvre du programme Erasmus+ pour la période 2021-2027 (2023/2002(INI))

Commission de la culture et de l'éducation

Rapporteur: Milan Zver

RR\1292511FR.docx PE752.792v03-00

$PR_INI_ImplReport$

SOMMAIRE

Pa	age
EXPOSÉ DES MOTIFS – RÉSUMÉ DES FAITS ET CONSTATS	3
PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN	11
ANNEXE: LISTE DES ENTITÉS OU PERSONNES AYANT APPORTÉ LEUR CONTRIBUTION AU RAPPORTEUR	24
INFORMATIONS SUR L'ADOPTION PAR LA COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND	25
VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND	26

EXPOSÉ DES MOTIFS - RÉSUMÉ DES FAITS ET CONSTATS

1. Introduction

Les objectifs du présent rapport de mise en œuvre sont d'évaluer l'exécution du programme Erasmus+ pour la période 2012-2027, ainsi que de recenser les bonnes pratiques et de relever les problèmes éventuels du programme.

Cette évaluation intermédiaire portera sur l'efficacité et la performance globales du programme, y compris les nouvelles initiatives et la mise en œuvre de mesures d'inclusion et de simplification.

Le rapporteur a recueilli des informations et rédigé le présent rapport de mise en œuvre à l'issue de consultations approfondies avec un large éventail de parties prenantes. Les conclusions reposent principalement sur les sources écrites suivantes:

- les résultats d'une enquête menée auprès des agences nationales Erasmus+ des pays qui peuvent participer au programme Erasmus+ 2021-2027.
- les résultats d'une enquête menée auprès d'un éventail plus large de parties prenantes participant au programme Erasmus+ 2021-2027.

En outre, le rapporteur a également eu recours aux études d'évaluation de la mise en œuvre précoce du programme qui ont été commandées par le département thématique des politiques structurelles et de cohésion et le service de recherche du Parlement européen.

En plus des enquêtes et des études susmentionnées, des réunions des rapporteurs fictifs avec les agences nationales et les parties prenantes d'organisations paneuropéennes ont été organisées en juin et juillet 2023 pour discuter de la mise en œuvre du programme.

Le rapporteur a entretenu des contacts bilatéraux réguliers avec un grand nombre de parties prenantes de tous les secteurs du programme afin de recueillir des informations complémentaires. Il a également rencontré des représentants de la direction générale Éducation et culture (DG EAC) de la Commission et de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA).

Enfin, le rapporteur a également examiné les principaux documents de la Commission, y compris les programmes de travail annuels pour la mise en œuvre d'Erasmus+.

Malgré tous les efforts visant à recueillir les informations pertinentes, entrepris avec le soutien de l'administration du Parlement, le rapporteur est bien conscient qu'il n'a pas pu procéder à une évaluation quantitative et qualitative complète d'Erasmus+, ce programme étant mis en œuvre depuis moins de trois ans. Pour obtenir une vision exhaustive, il convient d'intégrer des informations supplémentaires issues du reste de la période de programmation actuelle. Cela sera indispensable pour l'évaluation de l'impact final d'Erasmus+ 2021-2027.

Le rapporteur entend donc, dans le présent rapport de mise en œuvre, présenter un aperçu de la mise en œuvre du programme au cours de ses deux premières années et demie d'existence. Ce texte illustre les possibilités et les principaux défis et propose des améliorations pour les

quatre années et demie restantes de la durée de vie du programme. Les conclusions et recommandations devraient alimenter le rapport d'évaluation à mi-parcours de la Commission européenne, prévu pour la fin 2024. Le rapport fournit également quelques idées pour la conception de la future période de programmation.

2. Origine et structure du programme

Le programme Erasmus initial était un programme international d'échange d'étudiants qui existait depuis 1987 au soutien de l'éducation et la formation. Il a connu plusieurs versions, chaque phase s'appuyant sur les réussites et les enseignements tirés des précédentes. Au cours de la période de programmation 2014-2020, Erasmus est devenu une composante centrale du nouveau programme Erasmus+.

Ce dernier englobe différents secteurs dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, et il promeut la coopération internationale et la mobilité au moyen de différents mécanismes de financement et actions clés. Il soutient également des initiatives telles que les «universités européennes», les centres d'excellence professionnelle, DiscoverEU et l'initiative relative à la carte d'étudiant européenne.

Il prévoit diverses possibilités d'étudier, de se former et de travailler à l'étranger pour les jeunes (principalement des étudiants, des élèves et des apprentis), mais également des possibilités pour les apprenants adultes et le personnel enseignant.

Si le programme Erasmus+ 2021-2027 a conservé la même structure que son prédécesseur, il a renforcé ses priorités dans quatre domaines: i) inclusion et diversité; ii) transformation numérique; iii) environnement et lutte contre le changement climatique; et iv) participation à la vie démocratique, valeurs communes et engagement civique.

Dans l'ensemble, la structure du programme est conçue pour favoriser la collaboration, la mobilité, l'innovation et la réforme des politiques à tous les niveaux. Il a joué un rôle important pour renforcer la coopération européenne et pour favoriser l'entente entre les peuples par l'échange éducatif et l'apprentissage interculturel. À ce titre, il s'agit de l'un des programmes phares de l'Union et il jouit d'un degré élevé de reconnaissance et de popularité parmi les citoyens en Europe et ailleurs.

3. Conclusions et recommandations principales

3.1 Observations préliminaires

Le programme Erasmus+ pour les années 2021 à 2027 vise à toucher jusqu'à 12 millions de participants. Il revêt une importance considérable en tant qu'instrument clé de la mise en place d'un espace européen de l'éducation et de l'appui à la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà. Les programmes sectoriels qui le sous-tendent promeuvent la coopération dans le domaine de la politique de la jeunesse, dans le cadre de la stratégie de l'Union en faveur de la jeunesse 2019-2027, et développent la dimension européenne du sport.

Le début du programme actuel s'est avéré difficile, à commencer par un retard dans l'approbation du cadre financier pluriannuel et, par conséquent, du règlement Erasmus+ lui-

même. La pandémie de COVID-19 a suivi, puis une situation économique globalement difficile, aggravée par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui a entraîné également des taux d'inflation élevés dans toute l'Europe. Tout cela a posé des défis sans précédent aux activités relevant d'Erasmus+. Par ailleurs, les institutions participant à la mise en œuvre du programme considèrent en général qu'Erasmus+ manque de flexibilité, comme cela a pu se voir durant la crise de la COVID-19, à l'exemple de l'EACEA en particulier. Si les mesures prises par la Commission européenne et l'EACEA pour s'adapter à la crise ukrainienne sont appréciées, de nombreuses institutions ont clairement indiqué qu'il aurait été possible de faire davantage et que les sources de financement nationales étaient plus facilement disponibles que les financements reçus au titre d'Erasmus+.

3.2 Taille et portée du programme

L'intérêt pour le programme est très élevé et se situe actuellement au même niveau qu'avant la pandémie de COVID-19. À l'exception de l'éducation des adultes, la demande d'activités de mobilité et de coopération est beaucoup plus élevée que l'offre existante.

Il a été difficile de mettre en œuvre des actions de mobilité pendant la pandémie de COVID-19. Durant la première année 2021, des ajustements nécessaires ont donc eu lieu qui ont réduit le financement de la mobilité (AC n° 1) et augmenté celui des partenariats de coopération et d'innovation (AC n° 2). Il est important qu'Erasmus+ n'ait pas été suspendu ou interrompu pendant la pandémie.

Même pendant la pandémie, les activités de mobilité physique ont été dans une large mesure maintenues. La Commission et les agences nationales ont permis davantage de flexibilité; les apprenants et le personnel enseignant étaient eux aussi disposés à modifier leurs plans initiaux et, malgré les reports, ils ont continué à voyager. Cela s'est accompagné d'une extension de l'apprentissage virtuel et mixte (apprentissage en ligne/apprentissage à distance) et de la mise en place d'une infrastructure pour les possibilités d'apprentissage numérisées – ce qui aurait pu prendre beaucoup plus de temps sans la pandémie.

La mobilité des apprenants adultes, en tant que nouvelle possibilité, n'est pas encore suffisamment bien connue, et le taux d'utilisation est relativement faible. Ses chiffres ont toutefois connu une augmentation entre 2022 et 2023 et la demande devrait correspondre aux possibilités en 2024.

Les activités de participation des jeunes semblent susciter beaucoup d'intérêt. Les obstacles à la participation restent toutefois très élevés, compte tenu de la complexité des procédures administratives et de candidature pour les petites organisations candidates et de l'incapacité des groupes informels de jeunes à présenter leur candidature.

Dans le même temps, les résultats des consultations menées dans le cadre du présent rapport soulignent qu'Erasmus+ est effectivement devenu très populaire et sans aucun doute l'une des actions européennes les plus réussies.

3.3. Reconnaissance et transférabilité des crédits

Selon une enquête du réseau des étudiants Erasmus, près d'un tiers des personnes interrogées

RR\1292511FR.docx 5/29 PE752.792v03-00

ont déclaré ne pas avoir obtenu la pleine reconnaissance de leurs crédits, ce qui est loin des objectifs énoncés dans la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur. Le rapporteur demande donc à la Commission d'œuvrer à une meilleure reconnaissance des crédits acquis pendant les périodes de mobilité, en facilitant le transfert de crédits entre établissements pour les étudiants et en garantissant la valeur académique de leurs expériences. En outre, il convient d'étudier la faisabilité et la nécessité d'un «diplôme européen commun».

3.4. Éléments principaux et structure

Le programme actuel repose comme le précédent sur une même approche de regroupement d'activités en actions clés (AC n° 1 – Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation, AC n° 2 – Coopération entre organisations et institutions, AC n° 3 – Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération), outre les actions Jean Monnet. L'approche par actions clés s'applique également au sport, contrairement au programme précédent. Les trois actions clés du programme Erasmus+ ont été bien établies et sont acceptées par les différentes communautés dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport.

3.5. Priorités et impact du programme

La mobilité individuelle reste un élément central d'Erasmus+. Les actions de mobilité sont très populaires et bénéficient d'un retour d'information positif sur la plupart des aspects. Des améliorations restent toutefois possibles en ce qui concerne la clarté des règles de financement et l'amélioration de la gestion des programmes, notamment au moyen d'outils numériques. Les modifications apportées à la convention de subvention devraient être une priorité de la deuxième phase du programme, afin de garantir que tous les participants reçoivent leurs subventions avant que leur mobilité ne débute. Actuellement, les bourses Erasmus ne couvrent pas entièrement les coûts supplémentaires liés aux études à l'étranger. Le financement de l'éducation au titre du cadre financier pluriannuel devrait augmenter afin qu'il soit possible d'atteindre l'objectif fixé d'un large accès à une mobilité de qualité et de compenser l'augmentation des coûts réels de la mobilité. En outre, DiscoverEU est devenue une activité bien établie et facile d'accès, très recherchée par les jeunes.

En ce qui concerne la sensibilisation du grand public en Europe, la mobilité à des fins d'apprentissage est l'activité la plus efficace, vu sous l'angle du nombre de personnes engagées. On parvient à la même conclusion sous l'angle du rapport qualité-prix. Les partenariats à petite échelle captent également de nombreux participants individuels, cela se voit clairement en examinant les rapports de projet et en écoutant les retours d'information des promoteurs de projets.

À première vue, un programme comportant quelques actions clés semble simple et facile à comprendre, mais toutes les actions se composent de sous-actions présentant une grande variété au sein de chacune d'elles. Le programme est donc relativement complexe et difficile à comprendre pour les groupes cibles. Cela complique également l'administration du programme.

Inclusion et diversité:

Erasmus+ met fortement l'accent sur la promotion de l'inclusion, de la diversité et de l'égalité des chances pour tous les participants, afin de surmonter tout obstacle lié à leur origine, à leur

statut socio-économique, à leurs capacités ou à d'autres caractéristiques. Les projets et activités sont encouragés à lever les obstacles à la participation et à promouvoir la cohésion sociale.

Le plus grand obstacle à l'inclusion est le niveau insuffisant des subventions accordées. Il convient de développer davantage les stratégies pour garantir que les groupes sous-représentés, y compris les personnes handicapées et les personnes issues de communautés marginalisées, aient un accès effectif aux possibilités offertes par Erasmus+.

Le Parlement européen considère l'inclusion comme un élément central, et met particulièrement l'accent sur le soutien apporté aux groupes défavorisés afin de faciliter leur participation; il demande des informations spécifiques sur le milieu socio-économique des participants et l'incidence financière du handicap. À l'heure actuelle, ces données ne sont pas disponibles en l'absence d'outils informatiques fonctionnant correctement, et il est encore trop tôt pour avoir des projets qui aient été menés à terme.

Transitions écologique et numérique:

Erasmus+ met fortement et légitimement l'accent sur la mobilité physique, qui doit prendre en compte les exigences de l'atténuation du changement climatique. Il est clair que des mesures ont été prises pour augmenter le nombre de voyages verts et que des tarifs plus élevés sont disponibles pour des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement.

Le rapporteur salue les efforts consacrés à la transformation numérique, notamment l'intensification des efforts visant à promouvoir «Erasmus sans papiers» et la «carte d'étudiant européenne»; il est particulièrement important de lier la gestion du programme et la participation des personnes à l'initiative eID. Néanmoins, la mise en œuvre n'a pas lieu à la vitesse initialement prévue. Le rapporteur demande à la Commission de renforcer les processus, procédures et outils numériques et d'améliorer l'interopérabilité entre les différents outils disponibles.

Promouvoir une participation accrue des jeunes et les valeurs démocratiques:

Erasmus+ vise à donner aux jeunes les moyens de participer activement à leurs communautés, de participer aux processus décisionnels et de contribuer à la construction d'un sens fort des valeurs démocratiques et de la citoyenneté active. La promotion de l'esprit critique, l'éducation aux médias et la participation des jeunes aux processus démocratiques sont encouragées dans les projets.

Des recherches montrent que la participation à Erasmus+ améliore la compréhension des valeurs européennes et leur soutien. Selon une étude réalisée par le Réseau social européen (ESN), la majorité des étudiants se considèrent davantage comme des citoyens du monde et s'identifient davantage à l'Union européenne à la suite de leur expérience Erasmus+, bien qu'ils continuent à se définir en fonction de leur pays et de leur région. L'engagement civique et la participation à la vie démocratique sont l'une des nouvelles priorités du programme, étant donné que l'action clé n° 2 accordera une plus grande attention aux «valeurs communes, à l'engagement civique et à la participation», mais les progrès ne sont pas encore visibles. Dans l'ensemble, les actions Erasmus+ dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté manquent considérablement d'effet systémique. Faire de l'engagement civique une priorité dans les expériences de mobilité pour l'éducation et la formation dans l'enseignement supérieur aiderait à atteindre les objectifs fixés dans la stratégie européenne en faveur des

universités, et participerait intégralement aux priorités horizontales de l'inclusion et de participation à la vie démocratique fixées par le programme. Erasmus+ devrait également promouvoir les élections européennes de 2024 et encourager la participation.

3.6 Budget

Le budget global disponible pour la période 2021-2027 est estimé à 26,51 milliards d'EUR, soit 24,57 milliards d'EUR à prix courants et un «complément» de 1,938 milliard d'EUR à prix courants sur les recettes de la Commission provenant des amendes. La majeure partie du budget (jusqu'à 83 %) est consacrée à l'éducation et à la formation. Par rapport au programme précédent, le budget d'Erasmus+ a presque doublé, ce qui constitue sans aucun doute une évolution positive, bien que le triplement demandé initialement par le Parlement européen n'ait pas été atteint. Cela étant dit, le doublement du budget a coïncidé avec une inflation brutale.

Le rapporteur estime que les dotations budgétaires annuelles auraient dû être réparties de manière plus uniforme sur les années du programme, en particulier pour les activités bien établies.

On peut également observer qu'au cours de la période de programmation actuelle, le nombre d'organisations de jeunesse recevant des subventions centralisées Erasmus+ gérées directement par l'EACEA a diminué.

Il convient de noter que le secteur du sport dispose de fonds très limités, ce qui limite les possibilités de mobilité, de développement de l'innovation et de coopération transnationale. Les synergies avec le programme «L'UE pour la santé» 2021-2027 doivent également être garanties.

Le budget disponible pour les actions dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes (ALE) devient de plus en plus imprévisible; le montant total actuel et la part qu'il représente – 5,8 % du budget total consacré à l'éducation et à la formation – ne sont pas suffisants pour parvenir à une participation de 60 % des adultes à l'ALE d'ici 2030. Cette situation s'inscrit dans un contexte de manque de financement structurel pour l'ALE aux niveaux national et régional en Europe, ce qui entraîne un degré élevé de dépendance à l'égard du financement de projets par l'Union européenne.

3.7. Administration du programme

Pour répondre aux critiques passées selon lesquelles le programme était excessivement bureaucratique, Erasmus+ 2021-2027 introduit une série de mesures de simplification, telles que des propositions en deux étapes, des montants forfaitaires et des partenariats à petite échelle, qui ont toutes été accueillies favorablement par les parties prenantes. Des efforts considérables ont été déployés pour clarifier les objectifs des appels et la communication de ces appels.

Du point de vue des bénéficiaires et des agences nationales, il existe toutefois un certain nombre de lacunes. On peut citer à titre d'exemple la lourdeur du processus d'enregistrement, des formulaires de demande et d'autres processus qui nécessitent de nombreux détails, qui créent des difficultés pour les petites entités et les individus ne bénéficiant pas d'un soutien spécifique.

En outre, le manque de soutien ou d'orientation du niveau central aux agences nationales entrave les processus d'évaluation et d'établissement de rapports et entraîne des incohérences entre lesdites agences. Avant tout, les outils informatiques posent problème.

La demande de «soumission continue de rapports» est très lourde pour les bénéficiaires et coûte un temps précieux aux dépens de l'exécution du projet. Cette exigence devrait être réexaminée au cours de la période de programmation restante et pour le futur programme.

Le rapporteur recommande donc vivement d'assouplir les exigences administratives à tous les niveaux et à tous les stades, y compris au stade de la candidature. Il est clair que la situation actuelle empêche les petits bénéficiaires de poser leur candidature à l'action clé n° 1, par exemple à l'échanges de jeunes, ainsi qu'à des partenariats de petite échelle relevant de l'action clé n° 2, qui sont spécifiquement destinés aux petites organisations.

Questions informatiques:

Malgré le caractère central de la priorité relative à la numérisation dans le programme, la lenteur des progrès des outils numériques prévus pour soutenir la mise en œuvre du programme n'est pas à la hauteur de toutes les attentes; cela a une incidence négative sur la participation au programme et sur sa mise en œuvre. Cette situation entrave également la collecte et le suivi des données nécessaires et, en fin de compte, représente un risque élevé pour la réputation et l'image globale du programme.

Le rapporteur demande instamment à la Commission de veiller à ce que les outils et systèmes numériques existants utilisés pour la gestion et la mise en œuvre du programme soient conviviaux. Ils devraient fonctionner correctement et au maximum de leur capacité. Il invite la Commission à s'attaquer sans délai aux graves problèmes persistants des outils informatiques Erasmus+ et à tester ceux-ci à une échelle suffisante avant leur mise en fonction. Il note également que des problèmes similaires se posent avec les outils informatiques utilisés dans d'autres programmes financés par l'Union, notamment le corps européen de solidarité et le programme «Europe créative».

3.8. Coopération et synergies

L'Union européenne s'emploie activement à renforcer la coopération et à créer des synergies entre Erasmus+ et d'autres initiatives, programmes et instruments de financement de l'Union européenne. Ces efforts visent à ce que les investissements européens dans l'éducation, la formation, la jeunesse, la recherche, l'innovation et le développement régional portent le plus de fruits et soient les plus efficaces possibles. Il reste toutefois une marge conséquente d'amélioration. L'interopérabilité des programmes doit quant à elle être facilitée tant sur le plan national que sur le plan central (Commission). Il est également nécessaire de mieux articuler les actions centralisées et décentralisées au sein du programme.

3.9. Coopération entre la Commission, l'Agence exécutive (EACEA) et les agences nationales

L'EACEA est chargée de l'essentiel de l'administration centralisée. Une bonne communication et une bonne coordination entre l'EACEA et les agences nationales sont nécessaires à la mise en œuvre des projets (tels que les alliances «université européenne»).

Actuellement, elles ne sont pas bonnes. En 2023, l'EACEA et les agences nationales ont signé un protocole d'accord, mais les améliorations se font toujours attendre. Une meilleure coordination entre les agences nationales, sous l'égide et le contrôle de la Commission, permettrait aux différentes agences nationales d'interpréter les règles de manière plus cohérente et contribuerait à améliorer la normalisation et la qualité des évaluations. La Commission devrait veiller à ce que les agences nationales et leurs évaluateurs fassent clairement la différence entre les subventions de projet et les subventions de fonctionnement. De toute évidence, l'objectif de renforcement des capacités, auquel répondent les subventions de fonctionnement, par opposition aux subventions de projet, n'est pas bien compris.

3.10. Initiative «universités européennes»

Le caractère central de l'initiative «universités européennes» a mis en lumière la question de la suppression des derniers obstacles à la coopération internationale dans l'enseignement supérieur et a renforcé le dialogue sur le plan national et sur le plan institutionnel à ce sujet. Certains États membres ont déjà adopté des modifications législatives attendues de longue date qui seront bénéfiques pour les alliances participant à l'initiative, mais aussi pour d'autres formes de coopération et pour les établissements d'enseignement supérieur qui ne font pas partie d'alliances existantes. Cela étant dit, afin de garantir un système juste et équitable pour tous, il convient d'éviter de mettre en place une procédure accélérée pour le financement des alliances existantes.

La poursuite du développement de l'initiative «universités européennes» devrait s'appuyer rigoureusement sur la prochaine évaluation séparée de l'initiative, et sur un cadre de suivi solide, afin de tirer parti de ce qui a bien fonctionné et de faire le point sur ce qui n'a pas bien fonctionné. Il sera nécessaire de réexaminer et réajuster les objectifs généraux multiplicateurs.

Il y a lieu de continuer à soutenir et développer l'initiative des universités européennes dans le cadre d'Erasmus+. Cela ne devrait toutefois pas se faire au détriment d'autres formes de coopération qui sont tout aussi essentielles pour soutenir l'innovation ciblée et l'élaboration de solutions pratiques, et qui favorisent une participation plus large des établissements d'enseignement supérieur à Erasmus+.

4. Conclusion

Parmi les points forts d'Erasmus+ 2021-2027, on mentionnera la place prédominante qu'a acquise le programme. Il s'est imposé au fil du temps (depuis plus de 35 ans en comptant le programme Erasmus) et bénéficie maintenant d'une reconnaissance mondiale. Par conséquent, le rapporteur insiste sur le fait que l'identité visuelle d'Erasmus+ doit maintenir un lien clair avec l'Union.

Les avantages d'Erasmus+ vont bien au-delà de l'éducation formelle. La participation à ce programme offre tout un ensemble d'avantages, allant de l'épanouissement personnel et de l'enrichissement culturel à l'amélioration de l'employabilité, à une meilleure formation générale et à une Europe plus interconnectée et inclusive. Le programme permet aux participants de tisser des réseaux et de nouer des amitiés durables avec des pairs en dehors de leur cercle immédiat.

Il est clair qu'Erasmus+ présente un fort potentiel, mais ce programme nécessite un financement futur suffisant si l'on souhaite qu'il continue à marquer profondément les individus et les sociétés dans toute l'Europe et au-delà.

L'évaluation menée par le Parlement indique qu'il est primordial, pour le succès futur du programme, que des problèmes techniques ne viennent pas réduire son efficacité et qu'il est urgent de simplifier encore ce programme.

La prochaine évaluation à mi-parcours du cadre financier pluriannuel, qui devrait être achevée d'ici la fin de 2024, donnera de nouveaux éclairages sur les réussites et les lacunes du programme actuel.

Erasmus+ doit avant tout être un programme proche des citoyens et accessible à tous.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur l'exécution du programme Erasmus+ 2021-2027 (2023/2002(INI))

Le Parlement européen,

- vu les articles 165 et 166 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- vu le règlement (UE) 2021/817 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant Erasmus+: le programme de l'Union pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport, et abrogeant le règlement (UE) n° 1288/2013¹,
- vu sa résolution du 15 septembre 2020 sur les mesures efficaces pour rendre plus écologiques les programmes Erasmus+ et Europe créative ainsi que le corps européen de solidarité²,
- vu sa résolution du 11 novembre 2021 sur l'espace européen de l'éducation: une approche globale commune³,
- vu sa résolution du 23 novembre 2021 sur la politique des sports de l'Union européenne: bilan et pistes pour l'avenir⁴,
- vu sa résolution du 19 mai 2022 sur l'établissement d'un espace européen de l'éducation d'ici à 2025 – microcertifications, comptes de formation individuels et apprentissage pour un environnement durable⁵,
- vu sa résolution du 23 juin 2022 sur la mise en œuvre de mesures d'inclusion dans le cadre d'Erasmus+ 2014-20206,
- vu l'étude du 11 septembre 2023 réalisée pour la commission de la culture et de l'éducation intitulé «Programmes de financement de l'UE pour la période 2021-2027 dans les domaines de la culture, des médias, de l'éducation, de la jeunesse et du sport: premiers enseignements, défis et perspectives d'avenir: Erasmus+», publié par sa direction générale des politiques internes de l'Union le 11 septembre 2023⁷,
- vu l'étude intitulée «Early implementation of four 2021-2027 EU programmes: Erasmus +, Creative Europe, European Solidarity Corps and Citizens, Equality, Rights and Values (Strand 3)», publié par sa Direction générale des Politiques internes de l'Union

¹ JO L 189 du 28.5.2021, p. 1.

² JO C 385 du 22.9.2021, p. 2.

³ JO C 205 du 20.5.2022, p. 17.

⁴ JO C 224 du 8.6.2022, p. 2.

⁵ JO C 479 du 16.12.2022, p. 65.

⁶ JO C 32 du 27.1.2023, p. 58.

⁷ Étude – «Programmes de financement de l'UE 2021-2027 dans les domaines de la culture, des médias, de l'éducation, de la jeunesse et des sports: premiers enseignements, défis et perspectives d'avenir - Erasmus+), Parlement européen, direction générale des politiques internes, département thématique B: Politiques structurelles et de cohésion, 11 septembre 2023.

- le 20 juillet 2023⁸,
- vu l'article 54 de son règlement intérieur ainsi que l'article 1^{er}, paragraphe 1, point e), et
 l'annexe 3 de la décision de la Conférence des présidents du 12 décembre 2002
 concernant la procédure d'autorisation pour l'élaboration de rapports d'initiative,
- vu le rapport de la commission de la culture et de l'éducation (A9-0413/2023),
- A. considérant qu'Erasmus+ (ci-après le «programme») est un programme phare de l'Union en faveur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport en Europe et au-delà;
- B. considérant qu'Erasmus+ est essentiel pour favoriser un sentiment d'appartenance à l'Europe et la compréhension entre les cultures, permettant de renforcer une identité européenne côtoyant les identités nationales;
- C. considérant que le programme 2021-2027 est doté d'un budget global estimé à 26,2 milliards d'EUR et met fortement l'accent sur l'inclusion, les transitions écologique et numérique et la promotion de la participation des jeunes à la vie démocratique;
- D. considérant que l'initiative «universités européennes» a eu un succès et une portée surpassant de loin ce qui était initialement prévu; que l'ambition est de disposer de 60 alliances «universités européennes» associant plus de 500 établissements d'enseignement supérieur d'ici la mi-2024;
- E. considérant que le programme se caractérise par une demande qui dépasse largement les ressources financières disponibles, avec des répercussions négatives sur la participation et sur le nombre de projets pouvant être financés;
- F. considérant que le programme contribue à réduire les inégalités et à améliorer la cohésion sociale et l'égalité de genre au niveau de l'Union et des États membres en mettant de plus en plus l'accent sur la mobilité à des fins d'apprentissage accessible à tous, en particulier aux personnes moins favorisées et aux organisations à petite échelle;
- G. considérant que les responsables de l'inclusion jouent un rôle important dans la promotion de la diversité et de l'inclusion au sein du programme Erasmus+;
- H. considérant que la participation des personnes moins favorisées, des apprenants adultes, des jeunes, des ressortissants de pays tiers et des partenariats et organisations de petite taille reste entravée par de lourdes exigences administratives;
- I. considérant que les objectifs du programme s'articulent autour de trois actions clés qui sont la «mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation» (action clé n° 1), la «coopération entre organisations et institutions» (action clé n° 2) et le «soutien à

⁸ Étude – «Early implementation of four 2021-2027 EU programmes: Erasmus+, Creative Europe, European Solidarity Corps and Citizens, Equality, Rights and Values (Strand 3)» [Mise en œuvre précoce de quatre programmes de l'Union pour la période 2021-2027: Erasmus+, Europe créative, Citoyens, égalité, droits et valeurs (troisième pilier)], Parlement européen, Direction générale des services de recherche parlementaire, 20 juillet 2023.

- l'élaboration des politiques et à la coopération» (action clé n° 3);
- J. considérant que l'augmentation du coût de la vie, les taux d'inflation élevés et d'autres défis s'ajoutent aux pressions qui pèsent déjà sur le budget du programme;
- K. considérant que les étudiants avec le moins de ressources rencontrent des obstacles plus importants lorsqu'ils souhaitent profiter de la mobilité pour les étudiants Erasmus+; que les prix à la hausse des locations immobilières et la pénurie de logements étudiants compliquent la recherche d'un logement abordable pour les étudiants et que le problème s'est aggravé ces dernières années;
- L. considérant que les incertitudes ou les retards quant à la conclusion des contrats avec les bénéficiaires et aux paiements à ceux-ci alourdissent la charge administrative de ces derniers et compliquent la planification financière, ce qui lèse particulièrement les petites organisations et les nouveaux venus et sape donc les ambitions visant à parvenir à l'inclusion et à la diversité;
- M. considérant que le programme a constitué un élément moteur de l'espace européen de l'éducation et qu'il devrait continuer à pouvoir répondre aux tendances futures de l'éducation afin de se conformer aux évolutions sociétales et technologiques;
- N. considérant que le développement professionnel des animateurs socio-éducatifs a une incidence positive sur la qualité des projets du programme Erasmus+ et que les disparités dans le statut des animateurs socio-éducatifs dans les différents États membres entravent le développement de projets dans le secteur de la jeunesse dudit programme;

État des lieux et réussites

- 1. souligne que le programme met l'accent sur une gamme croissante de mesures, notamment l'apprentissage tout au long de la vie, une meilleure inclusion des personnes moins favorisées⁹ et la suppression des obstacles à la mobilité, tout particulièrement l'absence de reconnaissance automatique des qualifications et les obstacles financiers;
- 2. reconnaît que la structure existante fonctionne bien et qu'elle ait réussi à regrouper des programmes auparavant distincts, offrant ainsi un bon écosystème de financement;
- 3. admet qu'un éventail d'actions suffisamment variées est préférable à une approche unique pour tous;
- 4. donne de la valeur à la «communauté apprenante» qu'Erasmus + a réussi à créer, composée de participants, de bénéficiaires, de parties prenantes, d'agences nationales et d'institutions de l'Union;
- 5. se félicite de la signature d'un protocole d'accord entre l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture et des agences nationales; souligne l'importance d'améliorer et d'entretenir une communication constructive et coopérative entre ces

⁹ Pour une définition des «personnes moins favorisées», voir article 2, paragraphe 25, du règlement (UE) 2021/817.

deux parties;

- 6. s'attend à ce que le protocole d'accord entre l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture et les agences nationales produise des améliorations tangibles et ait pour résultat l'échange de bonnes pratiques et la clarification des rôles et des responsabilités, afin de parvenir à l'homogénéité, à la cohérence et à une communication efficace de la part des agences nationales;
- 7. souligne que la mobilité à des fins d'apprentissage et les partenariats à petite échelle se sont avérés être des activités très efficaces pour toucher le grand public dans toute l'Europe, offrant un excellent rapport coût/avantages au vu du nombre de participants;
- 8. reconnaît que la mobilité à des fins d'apprentissage et la formation du personnel permettent de décupler fortement la mobilité des apprenants;
- 9. sait que les priorités horizontales du programme ont été très bien accueillies par les différents secteurs et parties prenantes;
- 10. se félicite de la volonté d'amorcer la transformation numérique du programme et d'instaurer des possibilités d'apprentissage numérique;
- 11. souligne que ces formes de volontariat peuvent constituer un complément précieux à la mobilité physique dans des situations spécifiques, mais qu'ils n'offrent pas la même qualité d'expérience ni les mêmes avantages, pas plus qu'ils ne peuvent remplacer les interactions significatives de terrain;
- 12. se réjouit des mesures prises pour augmenter le nombre de voyages verts et des taux de financement majorés pour les modes de déplacement plus respectueux de l'environnement; incite à des efforts encore accrus pour atteindre cet objectif, quoique l'accès au programme dans les domaines où les options vertes ne sont pas encore accessibles ne devrait pas en dépendre;
- 13. reconnaît que les nouvelles actions phares ont démontré leur valeur ajoutée;
- 14. prend acte de l'accueil chaleureux réservé par les établissements d'enseignement supérieur à l'initiative «universités européennes» et de son rôle central dans la levée des obstacles à la coopération internationale dans l'enseignement supérieur; insiste sur le fait que les projets de mobilité, la création de programmes d'études communs et la coopération en matière de recherche entre les universités en Europe sont essentiels pour répondre aux besoins exprimés dans les domaines stratégiques; souligne l'importance de cette initiative pour la stratégie européenne en faveur des universités;
- 15. se félicite des mesures prises en vue de la mise en place d'un label européen commun et de diplômes européens communs;
- 16. salue les nouvelles possibilités qu'offrent les académies des enseignants;
- 17. se félicite des nouveaux centres d'excellence professionnelle et prend acte de ce que leur déploiement réussi joue un rôle essentiel dans la modernisation de la formation et de l'enseignement professionnels (FEP) en Europe;

- 18. relève que l'initiative DiscoverEU, lancée par le Parlement, est devenue une activité d'apprentissage informelle bien établie, populaire et facile d'accès, qui rapproche les jeunes de l'Union, notamment les moins favorisés, et encourage leur participation future à d'autres projets de l'Union;
- 19. souligne que les actions centralisées gérées par l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) dans le domaine du sport ont contribué à promouvoir la dimension européenne du sport; reconnaît que l'introduction de la mobilité en 2023 en tant qu'action décentralisée stimule les échanges de personnel sportif et d'entraîneurs;
- 20. rappelle que l'absorption du budget pour la période 2021-2022 était de près de 100 % malgré un retard dans le lancement du programme;
- 21. prend acte des ajustements nécessaires en raison de la pandémie, avec une réduction temporaire du financement de la mobilité à des fins d'apprentissage et un financement accru pour les partenariats de coopération et d'innovation;
- 22. se félicite de la réaction rapide et de la flexibilité accrue du programme pour soutenir les étudiants, les enseignants, les éducateurs et les établissements d'enseignement ukrainiens;
- 23. constate qu'il y a eu une amélioration de certaines procédures de candidature, qui sont devenues plus simples et plus efficaces;
- 24. souligne que les taux d'erreur sont très faibles par rapport à d'autres programmes de financement de l'Union, en particulier au regard de la complexité du programme;
- 25. attire l'attention sur le fait que tous les pays intéressés qui satisfont aux exigences du programme, y compris la Suisse et le Royaume-Uni, sont invités à participer à celui-ci et à contribuer ainsi à la mobilité européenne à des fins d'apprentissage; soutient la participation des organisations de la société civile des pays associés;

Défis et problèmes

- 26. souligne que les subventions insuffisantes pour couvrir les coûts de la mobilité et les retards de paiement figurent parmi les facteurs les plus dissuasifs à la participation aux projets de mobilité;
- 27. regrette que de nombreux jeunes moins favorisés ne puissent pas séjourner de plus longues périodes à l'étranger du fait d'obstacles financiers ou autres;
- 28. reconnaît que le processus d'élaboration par les agences nationales de plans nationaux pour l'inclusion et la diversité a été difficile;
- 29. regrette que la complexité des procédures administratives à toutes les étapes freine considérablement la participation de nouveaux venus et d'organisations de petite taille, tout particulièrement dans les secteurs de l'école, de la jeunesse, de l'enseignement et de la formation professionnels et du sport, ainsi que de l'éducation des adultes;

- 30. déplore la longueur persistante de la procédure de demande de financement Erasmus+ et le fait qu'il est souvent impossible aux candidats de poser leur candidature sans aide extérieure, ce qui freine la participation des petites organisations et profite aux sociétés de conseil qui s'occupent de rédiger des projets;
- 31. s'inquiète du fait que près d'un tiers des étudiants bénéficiant de la mobilité dans l'enseignement supérieur ont déclaré ne pas avoir obtenu la pleine reconnaissance de leurs crédits et demande que des mesures soient prises pour le respect des objectifs énoncés dans la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur; souligne que ce problème entrave la création d'un véritable espace européen de l'éducation et constitue un obstacle important pour les étudiants tributaires d'une obtention de leur diplôme en temps utile;
- 32. déplore le manque d'incitations à la mise en place de partenariats entre les écoles et les organisations à but non lucratif qui, par leurs connaissances, peuvent aider les enseignants à accéder à une mobilité à des fins d'apprentissage de qualité;
- 33. considère comme dépassée la reconnaissance de l'enseignement et de la formation professionnels en tant que voie de même valeur que les études universitaires; est préoccupé, en outre, par les obstacles qui demeurent en vue d'une mobilité fluide dans le cadre de l'enseignement et de la formation professionnels, comme les politiques nationales ou européennes fragmentées;
- 34. déplore le financement insuffisant des centres d'excellence professionnelle compte tenu de la demande dont ils font l'objet;
- 35. est déçu par le faible recours aux activités d'apprentissage et de formation destinées aux adultes, compte tenu de leur importance;
- 36. se félicite de l'approche forfaitaire appliquée dans les projets de coopération, que de nombreux bénéficiaires considèrent comme une mesure de simplification efficace; relève toutefois que l'exigence de «soumissions continues de rapports» peut représenter une charge, en particulier pour les petites organisations;
- 37. regrette qu'en 2022, le nombre de bénéficiaires de subventions de fonctionnement centralisées pour la jeunesse ait été considérablement réduit, ce qui a eu de véritables répercussions sur le secteur de la société civile de la jeunesse, déjà mise à mal par la pandémie de COVID-19;
- 38. déplore également le nombre nettement moins élevé de demandes de subventions centralisées émanant d'organisations de jeunesse et d'organisations bénévoles, en particulier en ce qui concerne le partenariat de coopération «Les jeunes Européens ensemble» et l'action clé n° 2, s'inscrivant tous deux dans le domaine de la jeunesse, et la réduction consécutive du budget de cette dernière en 2023;
- 39. constate que le dispositif Erasmus+ Sport dispose de fonds très limités dans certains domaines, tout particulièrement en ce qui concerne l'organisation d'évènements, ce qui restreint sa portée;
- 40. regrette vivement le développement lent et incomplet de l'infrastructure informatique et

le mauvais fonctionnement des outils informatiques tels que les modules «Bénéficiaire» et «Gestion de projet» et le soutien linguistique en ligne. Cela accroît la charge de travail de tous les acteurs participant à la mise en œuvre du programme, décourage la participation des nouveaux venus et sape l'ambition du programme d'une participation élargie, outre d'empêcher une mise en œuvre optimale, de risquer d'entraîner une documentation et un suivi du programme erronés et incomplets, et de compromettre un développement futur fondé sur des données probantes; constate de plus que des problèmes similaires existent avec les outils informatiques dans d'autres programmes financés par l'Union, y compris le corps européen de solidarité;

- 41. déplore le fait que les problèmes informatiques nuisent également gravement à la disponibilité des données, essentielles pour l'examen à mi-parcours en cours, imposant dès lors d'avoir recours à une méthodologie d'évaluation beaucoup plus onéreuse qui accentue la charge administrative;
- 42. souligne la nécessité de prendre au sérieux l'impact de l'intelligence artificielle, puisqu'elle a déjà ouvert la voie à des acteurs frauduleux, mais qu'elle pourrait également alléger la charge de travail des agences nationales et améliorer la collecte de données;
- 43. attire l'attention sur les écarts existant entre les différentes agences nationales pour ce qui est des attentes concernant les rapports, des résultats d'évaluation et du partage général d'informations, qui conduisent à la création de différentes normes de mise en place pour les bénéficiaires et compromettent l'équité dans le fonctionnement du programme;
- 44. s'inquiète du manque de professionnels et de volontaires pour la mise en œuvre du programme et demande une clarification quant à son incidence sur l'absorption des fonds;

Améliorer le programme Erasmus+ actuel et concevoir le programme futur

- 45. invite la Commission, les États membres, les autorités nationales et les agences nationales à maintenir la proximité d'Erasmus+ avec les citoyens et à veiller à ce qu'il reste un «programme citoyen», qui suit une approche ascendante et offre des possibilités d'éducation et de mobilité de qualité aux jeunes et aux apprenants de tous âges;
- 46. souligne que l'objectif général d'Erasmus+ est vaste et dépasse les besoins du marché du travail;
- 47. demande que ce programme phare de l'Union soit simplifié à tous les niveaux, notamment en réfléchissant à une éventuelle fusion des (sous-)actions existantes, et ne croule pas sous les nouvelles tâches et initiatives qui diluent son objectif principal;
- 48. invite la Commission à éliminer tout obstacle, notamment financier, linguistique et administratif, comme ceux introduits par les nouveaux outils TIC, afin que le programme devienne véritablement inclusif et s'ouvre à la diversité, sans pour autant réduire le nombre de subventions disponibles pour les bénéficiaires;
- 49. insiste sur le fait que les outils numériques devraient être optimisés d'ici à 2025 au plus

- tard afin de créer un environnement convivial, accessible, fiable, rapide et efficace qui respecte la protection des données;
- 50. souligne que les problèmes liés à l'infrastructure informatique tels que ceux rencontrés au cours de la période de programmation actuelle sont inacceptables; invite la Commission à stabiliser les outils numériques existants et à ne pas les modifier à chaque nouvelle période de programmation, et s'attend à ce que l'infrastructure informatique de la prochaine génération Erasmus+ soit pleinement opérationnelle dès le premier jour, tout particulièrement en ce qui concerne le fonctionnement du module pour les bénéficiaires;
- 51. demande des essais approfondis et des consultations avec les agences nationales et les utilisateurs finals avant de déployer des fonctionnalités supplémentaires ou de nouveaux outils informatiques, et de veiller au respect de la directive de l'Union relative à l'accessibilité des sites internet;
- 52. invite la Commission à remédier au manque de transparence et à améliorer la facilité d'utilisation des résultats de la section «Projets financés dans le cadre de ce thème» du portail pour les possibilités de financement et d'appels d'offres, de sorte que les données puissent être téléchargées par les parties prenantes, afin d'analyser les caractéristiques des projets réussis sur le plan de l'organisation, des montants budgétaires, du pays chef de file du projet ou du type de projet;
- 53. demande à la Commission d'envisager de facturer les outils numériques et les activités en ligne pour soutenir l'apprentissage de manière séparée, en particulier lorsqu'ils sont utilisés pour se préparer à une activité, afin d'éviter les paiements anticipés trop élevés;
- 54. insiste sur le fait que la simplification des procédures et des exigences de candidature et l'amélioration des lignes directrices, en particulier pour les particuliers, doivent demeurer une priorité élevée, car elles constituent des obstacles au programme; souligne que ces insuffisances affectent souvent le plus les jeunes primoparticipants;
- 55. demande des procédures proportionnées d'enregistrement, de candidature et d'établissement de rapports en ce qui concerne la longueur des documents et une réduction des exigences administratives et bureaucratiques, en particulier pour les subventions de moindre importance;
- 56. attire l'attention sur le fait que les formulaires de proposition doivent être accompagnés de règles et d'orientations claires, rédigées dans un langage compréhensible; invite les agences nationales à améliorer encore les retours d'information aux candidats;
- 57. demande à la Commission de proposer une formation continue aux responsables de projet de l'EACEA et au personnel des agences nationales et de communiquer clairement sur l'interprétation des initiatives Erasmus+;
- 58. rappelle que la communication rapide, transparente et fiable des délais et des étapes constitue la base d'un accès équitable et équitable au programme;
- 59. invite les agences nationales à organiser des séances d'information sur les exigences en matière de rapport au début des projets; propose une révision complète de l'obligation

- de faire rapport et de la comptabilité afin que les mêmes informations ne soient pas demandées à plusieurs reprises;
- 60. invite les agences nationales à donner à leurs agents chargés des questions d'inclusion les moyens de mettre en œuvre les plans d'inclusion et de diversité;
- 61. invite la Commission à renforcer ses travaux avec les parties prenantes sur les «objectifs européens d'inclusion» du programme et à mettre à disposition des données sur les projets incluant des participants moins favorisés;
- 62. demande un meilleur équilibre entre les objectifs quantitatifs (nombre de bénéficiaires et de projets soutenus) et qualitatifs au sein du programme, et souligne que l'amélioration de la qualité de l'éducation doit rester un axe central d'Erasmus+;
- 63. invite instamment la Commission à redoubler d'efforts en ce qui concerne la transformation numérique du programme, en particulier en vue de parvenir à un «Erasmus sans papier» pour tous les secteurs de l'éducation et de la formation; demande à la Commission de mettre en place la «carte d'étudiant européenne» à la suite de la première planification et d'aider les établissements d'enseignement supérieur à adopter d'ici 2025 des nominations et relevés de notes numériques pour la mobilité à des fins d'apprentissage;
- 64. demande que le nombre de paiements anticipés soit accru pour les bénéficiaires moins favorisés, et que les paiements aux bénéficiaires soient effectués en temps utile;
- 65. demande un réexamen et des ajustements plus fréquents et réguliers de l'indice du taux d'inflation des subventions et des coûts unitaires afin de les aligner sur le coût de la vie, l'inflation et les besoins des bénéficiaires;
- 66. invite la Commission et les États membres à contribuer à résoudre les problèmes d'hébergement des étudiants des projets mobilité Erasmus+;
- 67. invite la Commission à évaluer avec les alliances le degré de préparation de ces dernières à l'autonomie avant la fin de leur période de financement, afin de déterminer si elles ont besoin d'une forme de soutien ciblé pour parvenir à l'autonomie dans un délai raisonnable, ainsi que pour les stabiliser et les approfondir grâce à des financements futurs liés à des projets;
- 68. invite la Commission à discuter avec les colégislateurs, dès que possible, de la poursuite durable des alliances «université européenne» en tant qu'initiative phare; souligne qu'une telle vision tournée vers l'avenir implique que ces alliances deviennent le fer de lance de l'enseignement supérieur européen; rappelle que les alliances «université européenne» devraient servir de modèles et que la Commission et les États membres devraient créer des conditions-cadres qui soient parfaitement reliées à l'espace européen de l'enseignement supérieur et à l'espace européen de l'éducation, ainsi qu'un statut juridique pour lesdites alliances;
- 69. invite la Commission à utiliser les outils du programme pour encourager les aménagements qui décloisonneraient les secteurs où les femmes sont sous-représentées, comme l'informatique, les sciences, la technologie, l'ingénierie, les arts et les

- mathématiques, l'entrepreneuriat et l'enseignement et de la formation professionnels, et à faciliter ensuite l'intégration des femmes dans ces secteurs du marché du travail; propose que la Commission favorise l'équilibre hommes-femmes dans le programme;
- 70. souligne qu'en améliorant la cocréation, Erasmus + peut soutenir l'éducation pour répondre aux nouveaux besoins sociétaux au moyen de méthodes qui favorisent le développement d'un ensemble adapté de connaissances, de compétences, d'attitudes et de valeurs, et attire en particulier l'attention sur la contribution du programme à la transition vers l'éducation numérique;
- 71. demande une utilisation plus large de l'apprentissage virtuel et mixte et des règles plus claires pour celui-ci, ainsi que la mise en place d'infrastructures pour les possibilités d'apprentissage numérique et à distance, en les étendant à d'autres secteurs éducatifs afin de rendre les transitions plus fluides et plus flexibles et de faciliter l'inclusion;
- 72. suggère le développement de synergies entre Erasmus+ et d'autres programmes du cadre financier pluriannuel (CFP) afin de financer l'amélioration de l'accès aux outils éducatifs pour les régions et les communautés où la connectivité ou l'accès aux technologies sont faibles, à l'instar de ce qui a été mis à l'essai dans le cadre d'une action préparatoire;
- 73. demande une intégration totale et fluide de la plateforme eTwinning et du portail European School gateway dans le programme Erasmus+ et une meilleure sensibilisation à ceux-ci pour les enseignants et le personnel scolaire;
- 74. demande à la Commission et aux États membres de promouvoir la dimension européenne dans le développement professionnel des enseignants et d'encourager la mobilité de ces derniers; demande de prévoir des dispositions pour remplacer les enseignants ou les compenser pour le temps consacré aux projets Erasmus+;
- 75. propose de décentraliser l'action «Jean Monnet en faveur des écoles» de sorte qu'elle soit gérée par les agences nationales afin de simplifier l'accès des écoles;
- 76. souligne la nécessité d'allouer davantage de financements aux écoles primaires et aux élèves, étant donné la très forte demande existante dans la plupart des pays participants au programme;
- 77. invite la Commission, compte tenu de leur grande fréquence dans l'Union européenne, à résoudre les problèmes posés par la limitation quantitative implicite de l'accréditation institutionnelle, étant donné l'ambition du programme d'être inclusif, en particulier en ce qui concerne les écoles;
- 78. invite la Commission à examiner comment établir et promouvoir des synergies entre Erasmus+, d'autres programmes relevant du CFP et de la stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et de soutien à la vie juive (2021-2030) afin que les établissements d'enseignement secondaire aient un meilleur accès au réseau des sites commémoratifs de l'Holocauste et que leurs élèves aient la possibilité de visiter au moins l'un de ces sites en Europe au cours de leur scolarité;
- 79. demande à la Commission de lancer un appel à projets pour permettre aux élèves de

- l'enseignement secondaire de visiter un site lié aux atrocités commises par les régimes totalitaires en Europe;
- 80. demande à la Commission de lancer des appels à propositions dans le cadre d'Erasmus+ afin de soutenir les établissements scolaires dans la lutte contre toutes les formes de harcèlement et de discrimination et de renforcer les conseils psychologiques scolaires;
- 81. invite la Commission à dynamiser le rôle d'Erasmus+ dans le renforcement du sentiment d'appartenance, de l'engagement civique, ainsi que de la compréhension de l'Union et du soutien aux valeurs européennes, et à faire de ce programme un véritable promoteur de la démocratie européenne;
- 82. demande à la Commission de mettre en place le volet d'enseignement à la citoyenneté de l'Union composé d'activités pédagogiques et extrascolaires, qui, associées à la mobilité à des fins d'apprentissage, sont certifiées par des microcertifications, développent une citoyenneté active et adoptent la non-discrimination;
- 83. se félicite de la dimension d'apprentissage de l'action et demande à la Commission d'évaluer ses résultats en vue de renforcer la dimension éducative en établissant des synergies plus fortes entre la mobilité à des fins d'apprentissage et DiscoverEU;
- 84. demande le développement de DiscoverEU afin de favoriser une action plus inclusive;
- 85. propose de prévoir des quotas de billets pour les voyages en groupe, étant donné que le fait d'insister de manière trop rigoureuse sur l'âge exact de tous les membres du groupe, qui doit s'établir à exactement 18 ans pour que celui-ci soit considéré comme un groupe DiscoverEU, peut s'avérer contre-productif;
- 86. demande à la Commission de réfléchir à la manière de mieux coordonner les activités en faveur de la jeunesse des différents programmes de l'Union, en s'inspirant de l'expérience de l'Année européenne de la jeunesse 2022 et en consultant les parties prenantes du secteur de la jeunesse au sujet de la conception, de la mise en place et de l'évaluation des subventions et instruments en lien avec la jeunesse;
- 87. invite la Commission à renforcer l'alignement du programme sur la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse, les 11 objectifs européens pour la jeunesse et les résultats du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse; demande une meilleure définition des objectifs et des rôles des projets relevant de l'action clé n° 2 dans le domaine de la jeunesse, de manière à renforcer l'animation socio-éducative, le développement professionnel des animateurs socio-éducatifs et l'éducation non formelle;
- 88. invite l'EACEA et les agences nationales à élaborer une stratégie de communication qui s'adresse aux nouvelles organisations de jeunesse, en particulier celles qui sont dirigées par des jeunes moins favorisés ou qui travaillent avec eux, et à leur apporter un soutien supplémentaire dans la rédaction de propositions de projets et le renforcement des capacités en utilisant le centre de ressources en matière de soutien, d'apprentissage avancé et de possibilités de formation (SALTO);
- 89. rappelle la nécessité de disposer de fonds suffisants pour les petits partenariats dans tous

- les secteurs du programme afin de faciliter la participation de petites organisations et de personnes inexpérimentées et de leur offrir de réelles perspectives de développement;
- 90. insiste sur le fait que le programme Erasmus+ est essentiel pour la mise en place de l'espace européen de l'éducation et demande la création de synergies renforcées avec le programme du corps européen de solidarité; demande instamment à la Commission et aux États membres de mettre en place une méthode ouverte de coordination sur la reconnaissance mutuelle des compétences acquises pendant les périodes de mobilité européenne ou d'engagement civique;
- 91. propose que le programme soutienne davantage des mesures comme les comptes de formation individuels et les microcertifications qui améliorent la perméabilité des systèmes éducatifs;
- 92. souligne l'importance de promouvoir la mobilité parmi les étudiants de l'enseignement et de la formation professionnels, notamment afin d'atteindre les jeunes les moins favorisés; invite les États membres à développer des synergies entre Erasmus+ et d'autres programmes de financement afin de faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage parmi les apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels, et les travailleurs peu qualifiés, ainsi que d'améliorer la coopération territoriale et régionale;
- 93. demande instamment la mise au point d'un outil en ligne spécifique adapté aux besoins des enseignants, des formateurs et des apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels, tant initiaux et que continus, étant donné que les outils actuels se sont révélés insuffisants;
- 94. invite la Commission à discuter avec les colégislateurs, dès que possible, de sa vision du maintien durable des centres d'excellence professionnelle en tant qu'initiative phare;
- 95. recommande une démarche éducative globale au sein des centres d'excellence professionnelle et invite les États membres à faire de ces centres un véritable moteur pour l'élaboration de qualifications, de programmes d'études et de diplômes européens communs en matière d'enseignement et de formation professionnels;
- 96. demande à la Commission d'examiner le statut des apprenants qui sont en mobilité; insiste pour que les organisations qui accueillent des apprentissages soient tenues de signer une charte de qualité conforme à la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur et demande un meilleur suivi des conditions de travail et une rémunération adéquate des personnes participant à des apprentissages Erasmus+;
- 97. propose que le programme continue de soutenir des projets qui promeuvent un large éventail de compétences, y compris l'artisanat, afin de les préserver;
- 98. invite la Commission à revoir sa stratégie d'éducation et de formation des adultes en collaboration avec les agences nationales et les parties prenantes concernées, compte tenu de l'objectif de 60 % d'adultes participant à l'éducation et à la formation des adultes d'ici à 2030;
- 99. invite la Commission à accroître la visibilité du soutien disponible pour les activités

- d'éducation et de formation des adultes; suggère que les fonds non dépensés ne soient pas immédiatement réorientés vers d'autres actions, mais qu'ils soient utilisés pour la coopération dans le domaine de l'éducation des adultes et pour faciliter l'adoption de la mobilité parmi les apprenants adultes moins favorisés au moyen de campagnes de sensibilisation, de candidatures faciles à remplir et de meilleures synergies avec le Fonds social européen plus dans l'ensemble des États membres;
- 100. demande à la Commission d'améliorer la communication au sujet du financement du sport dans le cadre d'Erasmus+, ainsi que de promouvoir celui-ci; appelle de ses vœux une meilleure représentation des associations sportives dans les projets sélectionnés, car les organisations non sportives comme les organisations non gouvernementales et les sociétés de conseil sont souvent surreprésentées parmi les bénéficiaires;
- 101. souligne que la capacité du programme à apporter un soutien dans les situations de crise est nécessairement très limitée et que la Commission devrait en outre favoriser la coopération entre les États membres afin de relever les défis communs de manière globale, en évitant toute surcharge pour le programme;
- 102. invite la Commission et les agences nationales à s'efforcer de veiller à ce que les participants potentiels, ressortissants de pays tiers résidant légalement dans l'Union, ne rencontrent pas de difficultés au cours de la procédure de candidature, en rendant ainsi le programme véritablement inclusif;
- 103. attire l'attention sur le fait que la coopération avec les pays tiers non associés peut être très difficile et invite la Commission à surveiller, améliorer et renforcer systématiquement la dimension internationale du programme;
- 104. demande qu'une plus grande attention soit accordée aux questions relatives à la dimension internationale du programme, telles que les règles en matière de protection des données pour les pays tiers, l'incidence des aspects géopolitiques et les questions liées aux visas:
- 105. invite la Commission à concevoir le programme Erasmus+ de prochaine génération avec toute la souplesse nécessaire, en veillant parallèlement à l'uniformité et au contrôle approprié du programme, notamment par le Parlement;
- 106. insiste pour que les agences nationales, les bénéficiaires et les autres parties prenantes, y compris les jeunes, et le Parlement soient activement associés au processus de développement continu et fondé sur le dialogue dans le cadre duquel chacun s'efforce d'améliorer et d'optimiser le programme Erasmus+ actuel et celui qui suivra; propose que la Commission étudie la manière dont les outils d'intelligence artificielle peuvent être utilisés pour faciliter l'évaluation du programme et fournir des informations plus claires sur les besoins et les évolutions possibles sans remplacer la prise de décision humaine;
- 107. demande à la Commission de réexaminer la nécessité de mettre davantage en avant le lien direct entre l'Union et Erasmus+, programme phare de l'Union, afin de sensibiliser davantage les bénéficiaires actuels et futurs à ce lien;
- 108. invite instamment la Commission et les États membres à veiller à ce que les synergies

- entre Erasmus+ et d'autres programmes tels qu'Horizon Europe ou le Fonds social européen plus soient pleinement exploitées, et à s'assurer que le programme soit mieux articulé avec d'autres politiques de l'Union, telles que le plan d'action contre le racisme 2020-2025; et la stratégie de l'UE en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030;
- 109. demande que le nouveau groupe interprogramme de la direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture de la Commission et sa direction générale de la recherche et de l'innovation actualise en temps utile ses résultats en matière de synergies entre les programmes Horizon Europe et Erasmus+;
- 110. souligne qu'il est nécessaire d'accélérer les synergies entre l'espace européen de l'éducation, le plan d'action en matière d'éducation numérique et la stratégie européenne en matière de compétences en élaborant la politique relative à l'éducation numérique;
- 111. demande à la Commission, à l'EACEA et aux agences nationales d'analyser et de mettre systématiquement en œuvre des mesures concrètes qui brisent les cloisonnements existants dans la structure du programme afin d'accroître les synergies entre les différents domaines et acteurs éducatifs afin d'améliorer la perméabilité et de rééquilibrer le programme, tout en maintenant les distinctions nécessaires à un contrôle politique efficace;
- 112. plaide pour un renforcement du lien entre les actions centralisées et décentralisées et un recours plus fréquent aux instruments de financement flexibles tels que les microsubventions; propose que, compte tenu des expériences fructueuses tirées des microsubventions au cours de la pandémie, elles soient maintenues de manière ciblée;
- 113. demande à la Commission de procéder à des essais et autres tests appropriés au moment de l'introduction de nouvelles mesures administratives, telles que des montants supplémentaires et forfaitaires, afin d'éviter de créer de nouveaux obstacles administratifs pour les bénéficiaires;
- 114. recommande des subventions de fonctionnement pour soutenir le développement de secteurs stratégiques qui dépendent souvent de volontaires et plaide pour une coopération structurée et régulière entre les parties prenantes et les organisations représentatives des bénéficiaires;
- 115. demande une amélioration de la qualité des évaluations des subventions de fonctionnement;
- 116. encourage des mesures plus fortes d'incitation et des meilleurs services d'orientation afin que le label d'excellence commence à avoir une incidence positive tangible sur Erasmus+;
- 117. invite la Commission à assurer un suivi systématique de toute indication selon laquelle un bénéficiaire accrédité ne respecte pas les valeurs européennes, dans le but de garantir la confiance dans le mécanisme d'accréditation mis en place et à prendre les mesures qui s'imposent en conséquence, ce qui doit conduire à l'expulsion si les allégations sont étayées et ne peuvent être corrigées immédiatement et de manière permanente; souligne

- la nécessité d'un contrôle plus strict pour la prochaine période du programme;
- 118. invite la Commission à mieux tenir compte de la fraude, telle que les sociétés-écrans ou l'inclusion sur des postes qui n'atteignent pas réellement les groupes moins favorisés, et à rendre plus transparentes les mesures prises pour lutter contre ces abus;
- 119. demande des augmentations budgétaires plus progressives et plus prévisibles lors du prochain cadre financier pluriannuel et insiste sur le fait que les niveaux de financement de 2028 ne devront pas être inférieurs à ceux de la dernière année du programme actuel (2027) afin d'assurer la bonne continuité et la stabilité des actions et des activités du programme;
- 120. se dit déterminé à garantir une augmentation importante du budget d'Erasmus+ au cours de la période de programmation 2028-2034 et promet de tripler l'enveloppe actuelle en prenant en considération les obligations liées au programme;

U

0 0

121. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux agences nationales Eramus+.

ANNEXE: LISTE DES ENTITÉS OU PERSONNES AYANT APPORTÉ LEUR CONTRIBUTION AU RAPPORTEUR

Conformément à l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur, le rapporteur déclare avoir reçu des contributions des entités ou personnes suivantes pour l'élaboration du rapport, préalablement à son adoption en commission:

Entité et/ou personne
Institute MOVIT Institute for Development of Youth Mobility, Slovenia
Centre of the Republic of Slovenia for Mobility and European Educational and Training Programmes
Swedish National Agency (NA) for Erasmus+
OeAD, Austria's Agency for Education and Internationalisation
JINT, Nationaal Agentschap voor Erasmus+ Jeugd in Vlaanderen
EU University Association
Academic cooperation association
European Vocational Training Association
European Association of Institutes for Vocational Training
Lifelong learning platform
The European Association for the Education of Adults
Erasmus Student Network
Youth Forum
European Students' Union
EFIL - European Federation for Intercultural Learning
European Olympic Committee, EU Office
Erasmus+ Civil Society Coalition
National Youth Council of Hungary
Movetia – Switzerland National agency for the promotion of exchanges and mobility in the education system
DZS, Czech National Agency for International Education and Research

The list above is drawn up under the exclusive responsibility of the rapporteur.

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION PAR LA COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND

Date de l'adoption	28.11.2023
Résultat du vote final	+: 22 -: 3 0: 2
Membres présents au moment du vote final	Asim Ademov, Andrea Bocskor, Ilana Cicurel, Laurence Farreng, Tomasz Frankowski, Catherine Griset, Sylvie Guillaume, Hannes Heide, Irena Joveva, Petra Kammerevert, Niyazi Kizilyürek, Niklas Nienaß, Marcos Ros Sempere, Monica Semedo, Andrey Slabakov, Michaela Šojdrová, Sabine Verheyen, Theodoros Zagorakis, Milan Zver
Suppléants présents au moment du vote final	João Albuquerque, Ibán García Del Blanco, Chiara Gemma, Łukasz Kohut, Marcel Kolaja, Emmanuel Maurel, Wolfram Pirchner, Rob Rooken

PE752.792v03-00 28/29 RR\1292511FR.docx

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND

22	+
PPE	Asim Ademov, Tomasz Frankowski, Wolfram Pirchner, Michaela Šojdrová, Sabine Verheyen, Theodoros Zagorakis, Milan Zver
Renew	Ilana Cicurel, Laurence Farreng, Irena Joveva, Monica Semedo
S&D	João Albuquerque, Ibán García Del Blanco, Sylvie Guillaume, Hannes Heide, Petra Kammerevert, Łukasz Kohut, Marcos Ros Sempere
The Left	Niyazi Kizilyürek, Emmanuel Maurel
Verts/ALE	Marcel Kolaja, Niklas Nienaß

3	-
ECR	Rob Rooken, Andrey Slabakov
NI	Andrea Bocskor

2	0
ECR	Chiara Gemma
ID	Catherine Griset

Légende des signes utilisés:

+ : pour
- : contre
0 : abstention